

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue Question écrite n° 89801

Texte de la question

Mme Sylviane Alaux attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les organismes de formation. Du fait de l'exigence d'une formation diplômante, de nombreuses entreprises délaissent le dispositif car cela ne correspond pas à leurs besoins. Par ricochet, les organismes de formations et également les formateurs indépendants se retrouvent dans une impasse. En effet, il s'avère que les formations proposées sont issues en grande partie du répertoire national des certifications professionnelles qui se révèlent être peu adaptées aux demandes des actifs. Pour ce faire, il serait utile d'élargir la liste aux formations transverses, d'abandonner le passage obligatoire des examens diplômants et des tests certifiants pour les actifs et surtout de raccourcir les délais de validation des dossiers de formation. La complexité du dispositif freine l'ensemble des acteurs. La future loi sur la réforme du travail va peut-être apporter des éclairages et des modalités d'application qui vont simplifier le dispositif. En conséquence, elle lui demande si les annonces faites par le Gouvernement vont dans ce sens.

Données clés

Auteur: Mme Sylviane Alaux

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (6e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 89801 Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>6 octobre 2015</u>, page 7560 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)